



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Académie de STRASBOURG – 17 décembre 2024

Déclaration liminaire du SNALC

Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner un sujet crucial qui nous touche tous profondément : la gouvernance dans notre secteur éducatif. La question se pose légitimement : "Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ?".

La situation politique nationale actuelle génère des turbulences inquiétantes, et les décisions des instances supérieures semblent souvent manquer de clarté et de cohérence, ajoutant à la confusion au sein de notre académie. Le **SNALC** ne peut que constater un pilotage académique opérant en mode automatique, déconnecté des réalités du terrain, laissant notre personnel éducatif aux prises avec des incertitudes qui affectent leur quotidien.

Depuis le départ de l'ex-Rectrice, Elisabeth Laporte, qui a su servir notre académie avec dévouement et intégrité durant son mandat, nous avons ressenti un changement regrettable. Madame la Rectrice incarnait des valeurs d'excellence et de bienveillance, guidant toute la communauté éducative avec une passion inégalée.

En revanche, son successeur direct avait transformé les étroits murs de la rue de la Toussaint en un véritable théâtre où les égos surdimensionnés s'écrasaient les uns contre les autres. Aujourd'hui, le **SNALC** observe un phénomène inverse : ces mêmes couloirs résonnent désormais d'un silence assourdissant. L'absence du Recteur du Rectorat depuis sa prise de fonction est notable.

Quant à la secrétaire générale, il serait temps que les organisations syndicales connaissent le nom de son éventuel successeur afin de pouvoir travailler en bonne intelligence. Si la SG devait être reconduite, les organisations syndicales attendent l'annonce d'une nomination en bonne et due forme. A moins que celle-ci soit faite aujourd'hui ?

Enfin le directeur des ressources humaines semble en roue libre. Bien que sa lettre d'information RH n°1 exprime une volonté de renforcer la proximité et de moderniser notre institution, il existe un fossé inquiétant entre ces belles paroles et la réalité de terrain.

Lorsque l'institution est sollicitée, il est regrettable de devoir attendre des mois pour obtenir une réponse à une question posée.

Pour le **SNALC**, cette situation révèle un grave déficit de pilotage stratégique. Les budgets, devenus un sujet tabou, conditionnent pourtant l'ensemble de nos opérations. Par exemple, la lenteur des réponses de la DPE sur les demandes d'autorisations de cumul qui n'arrivent qu'à la fin novembre alors que les établissements du supérieur public ont des besoins dès septembre. Le pilotage automatique et cette latence exposent les personnels qui réalisent ces missions sans être officiellement couverts. Ainsi, l'organisation de nos établissements est fragilisée, lorsque des décisions doivent être prises avant la rentrée scolaire.

Aujourd'hui, nous devons discuter de l'actualisation des lignes directrices de gestion en matière de mobilité. Comment aborder cette thématique si certains parmi nous semblent plus préoccupés par l'application systématique d'un lynchage des personnels de l'Education nationale que par un pilotage efficace et humain de notre académie ? Les démarches de mobilité, censées être un outil d'équité, deviennent trop souvent un jeu de chaises musicales favorisant quelques-uns au détriment de la justice collective. Qui défend les droits de nos collègues TZR face à des contractuels qui accaparent des postes ? Que devient le traitement des agrégés dans cette danse de la mobilité mal orchestrée ? Comment expliquer la multiplication injustifiée de certaines commissions disciplinaires ? Quelle est donc cette nouvelle pratique qui consiste à suspendre durant 4 mois un personnel payé à rester chez lui, suspension pouvant s'éterniser pendant de longs mois encore jusqu'au versement à demi-traitement ? Serait-ce une nouvelle façon de faire des économies de masse salariale ? Le **SNALC** exige l'augmentation de la bonification pour tous les TZR. De la même façon, face aux demandes liées à la situation personnelle, il est regrettable que seule la charge d'un conjoint ou d'un enfant soient prise en considération, alors que de plus en plus de personnels doivent s'occuper de leurs ascendants. Le **SNALC** constate que dans le privé, les congés de proche aidant ou de solidarité familiale sont accessibles pour les salariés mais difficilement dans la fonction publique.

Il y a quelques temps, le **SNALC** avait émis des doutes quant à la gestion des personnels. Ce temps est révolu : le **SNALC** ne doute plus, il confirme que les dirigeants de notre académie ne sont pas ancrés en Alsace. L'attribution de certaines promotions indûment accordées au détriment de celles et ceux qui les méritaient par leur parcours et leur travail est avérée. Le **SNALC** a mis en question la légitimité de certains responsables dont l'autorité reposait sur un socle fragile d'incompréhension du cadre légal et réglementaire. Le **SNALC** a constaté non seulement le non respect de la laïcité, mais aussi le manque de connaissance des textes de lois sur cette thématique. Ainsi, un professeur de mathématiques est autorisé à prendre 5 minutes de son cours pour aborder un des grands principes de la laïcité.

Le **SNALC** et notre académie si malmenée ces derniers temps ont besoin d'un pilote expérimenté. Il est grand temps de reprendre le contrôle avec un pilotage engagé, humain et tourné vers l'avenir. C'est pourquoi, le **SNALC** exige d'urgence des dirigeants qu'ils sortent de leur bureau pour constater la réalité du terrain, avant de prendre des mesures. Instaurer un modèle de gouvernance juste et efficace devrait être le nouveau mot d'ordre de notre académie. A naviguer sans boussole, nous perdrons de vue notre mission fondamentale : servir nos élèves et notre communauté. Il est temps de reprendre les commandes, plutôt que de laisser l'institution dériver au gré des vents. Il est impératif que nous nous dotions d'un modèle de gouvernance plus juste et plus efficace.

Le cap, la boussole sont fixés par le Ministère mais la mise en application académique est du ressort du Recteur.

En 2025, le **SNALC** continuera à s'exprimer sans langue de bois, à défendre les personnels souvent malmenés pour des raisons obscures, à exiger des réponses claires aux problèmes qu'il dénonce, et à éclairer les injustices et dysfonctionnements. Le **SNALC** est un syndicat indépendant et sans compromission : il continuera de dénoncer les irrégularités et les inégalités de gestion, y compris en matière de mobilité.

Vous pouvez compter sur la présence du **SNALC** en 2025. Bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous remercions de votre attention particulière.

Pour le **SNALC**,

Jean-Pierre GAVRILOVIC - président académique du **SNALC** Strasbourg
Stéphane JACOUPY - membre du Bureau académique du **SNALC** Strasbourg